Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_118-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 28/09/2026 **Date d'affichage : 28/09/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; maire, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Emmanuelle ROUSSIER, Mathieu JOHAN, Anthony GACHES, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA ; conseillers

Était absent excusé : Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Yves LOUVEL)

Secrétaire de séance : Ophélie FROTIN

35/330/118/2026
4- Objet : Délibération tarif prestation cantine pour Vitré Communauté

Madame Solène MICHENOT ; 4ème adjointe en charge des finances informe le Conseil Municipal que la cuisine centrale de Taillis a été sollicitée par Vitré Communauté, dans le cadre d'une réunion organisée par le service développement économique le jeudi 24 septembre 2026.

Cette demande portait sur la fabrication de petits fours salés et sucrés destinés à 100 personnes.

Afin de répondre à cette demande, il est proposé de fixer le tarif de cette prestation à **7,00 € par personne**.

Le montant total de la prestation s'établit donc à :

- Nombre de personnes : 100
- Tarif unitaire : 7,00 €
- **Montant total : 700 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce tarif et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la facturation de la prestation auprès de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261005-D2026_118-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le montant de la prestation à demander à Vitré Communauté, soit 700 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

